

COMMUNIQUÉ



Suite à des propos d'une enseignante sur les réseaux sociaux, nous avons envoyé une lettre ouverte au Recteur de l'académie Toulouse et au président du conseil départemental. Cette lettre est également publiée sur notre site. Depuis une polémique enfle sur ces mêmes réseaux sociaux, relayée par certains médias locaux et nationaux (La Dépêche, France 3 Midi Pyrénées, LCI, le Figaro, la Revue des Deux Mondes, le Point, l'Express).

De fausses affirmations circulent, le travail de vérification des sources n'ayant pas été fait, ni par les journalistes, ni par les soutiens de l'enseignante (le CRIF, Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, le Rectorat de Toulouse, qui lui accorde une protection fonctionnelle à sa demande, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education Nationale), nous souhaitons corriger certaines allégations parues dans la presse en rappelant le contenu de notre lettre ouverte, seule communication que nous ayons faite :

- Nous l'aurions traitée de "raciste" : c'est faux.
- Nous aurions demandé "des sanctions" contre elle : non. Nous avons simplement demandé au rectorat de "prendre ses responsabilités", c'est à dire soit de demander à cette enseignante de retirer des réseaux sociaux ses propos discriminants et stigmatisants envers des élèves de son établissement, soit de les assumer officiellement en tant qu'institution.
- Nous aurions dénoncé une enseignante : nous n'avons pas dénoncé l'enseignante elle-même, qui d'ailleurs s'expose toute seule sur des réseaux sociaux. Nous avons dénoncé la mise en danger des élèves de son établissement en rendant publics des éléments permettant de les identifier.
- Nous validerions l'article 1 sur l'exemplarité des enseignant.e.s de "la loi sur l'école de la confiance de Blanquer" par notre courrier. Le seul texte réglementaire sur lequel nous nous sommes appuyé.e.s est l'article 26 de la Loi Le Pors de 1983, sur le statut des fonctionnaires. En cohérence avec le point précédent c'est un problème de discrétion professionnelle que nous soulevons, pas de liberté de point de vue.
- Nous aurions envoyé notre communiqué à "tou.te.s les enseignant.e.s syndiqué.e.s de France" : nous n'avons pas les mails de tou.te.s les enseignant.e.s de France, syndiqué.e.s ou pas.
- Nous serions responsables de la mise en danger de cette enseignante : nous n'avons répondu à aucune sollicitation, ni n'avons pris d'autres positions car nous ne souhaitons pas attiser cette polémique entretenue par les médias et les réseaux sociaux.

Quoi qu'il en soit, nous nous refusons à pratiquer la calomnie ou l'injure sur les réseaux sociaux et assumons notre position.

SUD EDUCATION 31-65